



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE D'ANZELING

CANTON DE BOUZONVILLE

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la désaffectation du chemin rural cadastré

Section 8 parcelle 1

Par arrêté municipal 05/2026 en date du 17 mars 2026, le Maire de la commune d'Anzeling a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la désaffectation d'une partie du chemin rural cadastré section 8 parcelle 1 qui est enclavé dans les parcelles de M. SCHNEIDER Jean-Paul.

Monsieur Norbert DALSTEIN a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie d'Anzeling du 13 au 27 avril 2026 (jours et heures d'ouverture), le mardi de 16h00 à 18h30 et le jeudi de 16h00 à 19h30.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie d'Anzeling le mardi 14 avril et le jeudi 23 avril 2026 de 18 heures à 19 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie ou par courrier à transmettre à Monsieur Norbert DALSTEIN, Commissaire Enquêteur, à l'adresse de la mairie ou par voie dématérialisée à l'adresse de la mairie : mairie@anzeling.fr.

Le Maire d'Anzeling

Alain PIERROT



Mairie – 4, Place du Général de Gaulle – 57320 ANZELING

Tél. 03 87 35 78 83 – Site internet : <http://www.anzeling.fr>

Adresse mail : mairie@anzeling.fr